



Madame, Monsieur,

En raison de l'organisation de la course cycliste Grand Prix Albert Fauville, et par souci de sécurité, des perturbations de la mobilité sont à prévoir ce dimanche 31 août 2025.

Mesures générales

De 07h à 20h à la Rue Rouge Chemin, Rue de la Fraternelle, et Rue Danvoie (tronçon compris entre l'immeuble portant le numéro 17 et la rue de la Fraternelle), La circulation sera interdite dans les deux sens pour tous les conducteurs.

De 12h à 17h30, à la Rue du Wainage, tronçon compris entre l'avenue du Spirou et la rue du Petit Try, la circulation sera interdite dans le sens Spirou vers Petit Try.

Du 30 août à 16h au 31 août à 20h, la circulation sera interdite dans les deux sens pour tous les conducteurs à la Place de Lambusart.

Stationnement

De 10h à 17h30, le stationnement des véhicules sera interdit de part et d'autre de la voie publique dans les rues suivantes :

HEPPIGNIES

- Rue de Ransart ;
- Rue du Bas ;
- Avenue d'Heppignies ;
- Rue Trou à la Vigne, tronçon compris entre l'immeuble portant le numéro 8 et 18 ;
- Rue Arthur Oleffe, tronçon compris entre la rue Trou à la Vigne et la N567 ;
- Avenue Alexander Fleming, tronçon compris entre l'avenue d'Heppignies et la rue de Ransart.

LAMBUSART

- Rue du Wainage, tronçon compris entre l'Avenue du Spirou et la Rue de Fleurjoux ;
- Rue Ernest Praile ;
- Avenue de l'Espérance ;
- Rue Marquebreucq, tronçon compris entre la rue Rouge Chemin et la rue Ernest Praille.

WANFERCÉE-BAULET

- Route de Namur ;
- Rue Paul Pastur ;
- Rue du Vivier ;
- Rue des Couturelles ;
- Rue du Château ;
- Rue Saint-Ghislain ;
- Rue Trieu d'Alvaux ;
- Rue Franklin Roosevelt ;
- Rue de Wanfercée Baulet ;
- Place Baïaux, sur sa partie roulante faisant liaison entre la Rue Trieu d'Alvaux et la Rue F. Roosevelt ;
- Rue Tienne du Moine, tronçon compris entre la N912 et la Rue Paul Pastur ;
- Rue du Baty, tronçon compris entre la Rue du Vivier et la Rue des Couturelles.

FLEURUS

- N568, entre l'avenue de l'Espérance et l'avenue d'Heppignies, dans le sens vers Charleroi ;
- N567, tronçon compris entre la limite de l'entité de Les Bons Villers et la route de Gosselies ;
- Rue Saint Roch ;
- Avenue Brunard, tronçon compris entre la rue Saint Roch et l'avenue Petrez ;
- Avenue Petrez, tronçon compris entre la rue Brunard et le chemin de Mons ;
- Chemin de Mons, tronçon compris entre l'avenue Petrez et la rue de l'Observatoire ;
- Rue de l'Observatoire ;
- Rue Moulin Naveau ;
- Rue Bonsecours, tronçon compris entre la rue Moulin Naveau et la rue Joseph Lefebvre ;
- Rue Joseph Lefebvre, entre la rue Bonsecours et la rue de Wanfercée-Baulet.

Circulation

De 12h à 17h30, la circulation sera interdite dans le sens opposé de la course dans les rues suivantes :

LAMBUSART

- À la Rue du Wainage, tronçon compris entre la route de Namur et la rue Ernest Praile, sans le sens vers la Rue de Namur ;
- À la Rue Ernest Praile, dans le sens vers N912 ;
- À l'Avenue de l'Espérance, dans le sens vers la Rue E. Praile.

HEPPIGNIES

- À la Rue de Ransart, tronçon compris entre le numéro 71 et la Rue du Bas, dans le sens vers l'aéroport ;
- À la Rue du Bas, dans le sens vers la Rue de Ransart ;
- À la Rue Trou à la Vigne, tronçon compris entre l'immeuble portant le numéro 8 et 18, dans le sens vers la Rue du Bas ;
- Rue Arthur Oleffe, tronçon compris entre la rue Trou à la Vigne et la N567 ;
- Avenue d'Heppignies, sens vers N568,
- Avenue Alexander Fleming, tronçon compris entre l'avenue d'Heppignies et la rue de Ransart, sens vers avenue d'Heppignies,

WANFERCÉE-BAULET

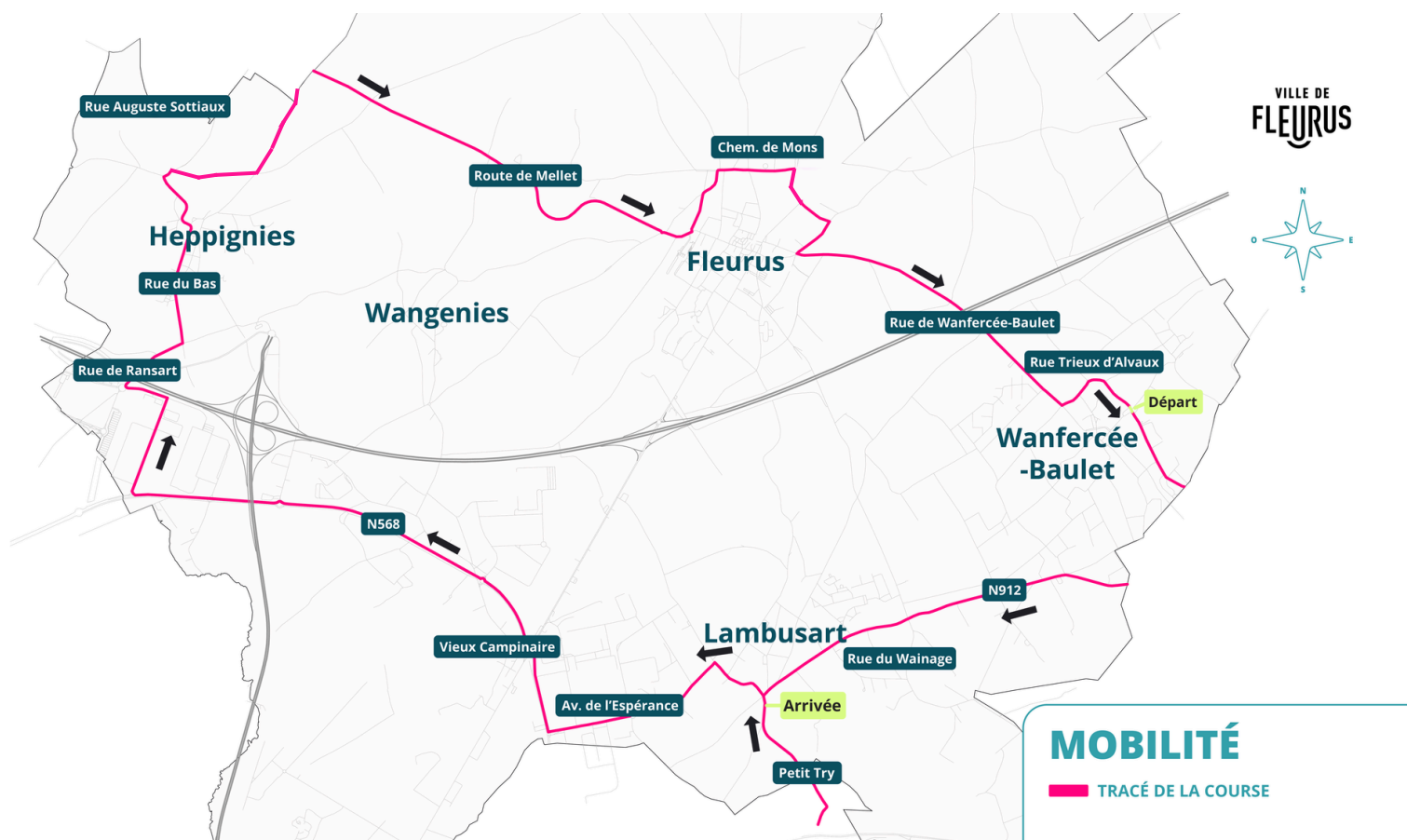
- À la Rue Saint-Ghislain, dans le sens vers la Rue du Château ;
- À la Rue Trieu d'Alvaux, dans le sens vers Rue Saint-Ghislain ;
- À la rue Tienne du Moine, tronçon compris entre la N912 et la rue Paul Pastur ;
- Rue Paul Pastur ;
- Rue du Vivier ;
- Rue du Baty, tronçon compris entre la rue du Vivier et la rue des Couturelles ;
- Rue des Couturelles ;
- Rue du Château ;
- À la Place Baïaux, sur sa partie roulante faisant liaison entre la Rue Trieu d'Alvaux et la Rue F. Roosevelt, dans le sens vers Rue Trieu d'Alvaux,

- À la Rue Franklin Roosevelt, dans le sens vers le Place Baïaux,
- À la Route de Namur, dans le sens vers Moulin des Golettes,
- À la Rue de Wanfercée-Baulet, dans le sens vers Rue J. Lefèbvre

FLEURUS

- Sur la N567, tronçon compris entre la limite de l'entité de Les Bons Villers et la route de Gosselies, dans le sens vers Les Bons Villers ;
- À la Rue Saint Roch, dans le sens vers la Route de Mellet ;
- À l'Avenue Brunard, tronçon compris entre la Rue Saint Roch et l'Avenue Petrez, dans le sens vers la Rue Saint-Roch ;
- À l'Avenue Petrez, tronçon compris entre la Rue Brunard et le Chemin de Mons, dans le sens vers la Rue Brunard ;
- Au Chemin de Mons, tronçon compris entre l'Avenue Petrez et la Rue de l'Observatoire, dans le sens vers la Rue Petrez ;
- Rue de l'Observatoire ;
- À la Rue Moulin Naveau, dans le sens vers la N29 ;
- À la Rue Bonsecours, tronçon compris entre la Rue Moulin Naveau et la Rue Joseph Lefebvre, dans le sens vers la Rue Moulin Naveau ;
- À la Rue Joseph Lefebvre, entre la Rue Bonsecours et la Rue de Wanfercée-Baulet, dans le sens vers la Rue Bonsecours.

Tracé et sens de la course sur toute la commune



Consultez l'événement sur notre site www.fleurus.be et découvrez-y l'horaire du passage de la course ainsi que les activités prévues pour l'occasion.